CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E78649** **VALABLE JUSQU'AU** **10/10/2027**

ÉDITÉ LE 15/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/12/2006

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 03/12/2014
Capital : 178 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG EN BRESSE 59 B 6 2006B01157
Siret : 493 374 821 00012
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 4309463-001-
Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-100310

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-100310
Situation fiscale et sociale : A jour au 29/05/2026

Raison sociale : MOREL BATIMENT

Sigle : MOREL BATIMENT
44 RUE DE LA FARGE
01290 CORMORANCHE-SUR-SAONE

Téléphone : 03 85 36 22 07 **Fax :**
Portable : 06 25 17 73 46
Responsabilité légale :
MARION VALENTIN GÉRANT

Site Internet : http://www.morel-batiment.fr
E-mail : accueil@morel-batiment.fr

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 907 339 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	19	08/10/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/10/2026 15:51

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.